

SERAFIN-PH : BIEN SE PRÉPARER À LA RÉFORME

Le modèle d'allocation de ressources des établissements et services pour personnes en situation de handicap évoluera dans le moyen terme, car la réforme SERAFIN-PH vise une adéquation des financements aux parcours des personnes. Ainsi, le secteur a vocation à être financé non plus selon une logique de places, mais suivant une logique de besoins des personnes et de prestations délivrées par les établissements et services du secteur. Ce nouveau mode d'allocation de ressources constituera l'un des outils de la transformation de l'offre dans une optique plus inclusive, notamment en prenant en compte de façon

plus importante la notion de parcours des personnes.

Si le projet SERAFIN-PH est encore en élaboration au niveau national, il questionne les acteurs du secteur et nécessite qu'ils s'approprient dès à présent la réforme pour mieux anticiper les évolutions à venir. En effet, ils auront à rendre opérationnels les objectifs de la réforme, notamment en intégrant le nouveau modèle de financement, en décrivant leur activité avec la nouvelle nomenclature, en repérant leur situation dans un environnement potentiellement concurrentiel...

OBJECTIFS

- Identifier les sources, enjeux et perspectives de la réforme SERAFIN-PH
- Comprendre la construction du référentiel tarifaire et les nouvelles nomenclatures
- Repérer les scénarios possibles de nouveau modèle de financement et en analyser l'impact sur l'offre des établissements et services ainsi que sur les pratiques professionnelles
- Repérer les leviers d'anticipation de la réforme au sein de la structure et d'intégration du projet SERAFIN-PH dans l'approche managériale

CONTENU

Le projet SERAFIN-PH : origines et enjeux

- Les rapports de l'IGAS/IGF
- Un contexte : les logiques de parcours des personnes en situation de handicap et de société inclusive
- Les objectifs de SERAFIN-PH
- La démarche et le programme de travail

Le référentiel tarifaire et ses outils pour l'allocation des ressources

- Les principes de construction du modèle de financement
- L'objectivation des ressources allouées, l'étude repères de charges en accompagnement, les études nationales de coûts
- Les nomenclatures des besoins et des prestations
- Le droit personnalisé à prestations

La traduction opérationnelle des objectifs de la réforme

- Les impacts sur la transformation de l'offre
- Les usages internes et externes des nomenclatures
- Les impacts managériaux et organisationnels
- Les impacts sur les pratiques professionnelles
- L'évolution des systèmes d'information et des outils de la structure



10 avril, à Paris 15



390€ adhérent

585€ non-adhérent
(par personne)



1 jour

01 53 98 95 03 – formation@fehap.fr

Prérequis

Bonne connaissance de la gestion et du contenu des prestations délivrées dans les établissements et services du champ du handicap

REMPLISSEZ UN BULLETIN D'INSCRIPTION EN LIGNE

PUBLICS

- Directeurs généraux d'associations
- Directeurs financiers
- Directeurs d'établissements et services
- Cadres socio-éducatifs
- Tout professionnel concerné

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Pédagogie interactive alternant :**
- Apports théoriques et méthodiques
 - Études de situations
 - Échanges et mutualisation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Test de positionnement d'entrée
- Test de positionnement de sortie
- Questionnaires de satisfaction

INTERVENANTS

- Directeur général d'association du secteur du handicap, participant aux travaux nationaux SERAFIN-PH